

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2025.03 – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase du quartier de Saint Marc

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1-1° ;

Considérant la réhabilitation du gymnase du quartier de Saint Marc ;

Considérant l'attribution au groupement Eric DANIEL-LACOMBE / BECRI / MICHOT, dont le mandataire est domicilié 74 rue Bonaparte à Paris (75006), pour un montant ttc de 94 500,00 euros.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un marché est passé avec le groupement Eric DANIEL-LACOMBE / BECRI / MICHOT, pour la réhabilitation du gymnase du quartier de Saint Marc.

ARTICLE 2 - La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, soit un montant ht de 78 750,00 euros (94 500,00 euros ttc) ; mission OPC comprise.

Ce montant est réparti comme suit :

- Cabinet Eric Daniel-Lacombe : 55 750,00 euros ht, soit 66 900,00 euros ttc
- Cabinet BECRI : 4 000,00 euros ht, soit 4 800,00 euros ttc
- Cabinet MICHOT : 19 000,00 euros ht, soit 22 800,00 euros ttc

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10/06/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 12 JUIN 2025

Publié ou notifié le 12 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 12 JUIN 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX